

Chapitre 6 : L'analyse de la liquidité du bilan et l'évaluation des risques

Synthèse

Activité 6.4. - Analyse de la trésorerie et de la solvabilité de l'organisation

6.4.1. Analyse des moyens de financement, évaluation des risques		
Données	Savoirs associés	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Une situation professionnelle, - Des informations sur l'organisation comptable, - Un environnement numérique, un PGI (modules gestion des achats, gestion des ventes et gestion comptable) avec sa base de données (modèle relationnel), - Une documentation comptable, juridique et financière, - Des informations sectorielles et temporelles émanant des établissements financiers (banque de France), - Des recommandations internes et externes, - Les SIG, ratios des années antérieures, - Les références du secteur, - Un état ou bilan financier présentant la liquidité de l'actif et l'exigibilité du passif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liquidité de l'actif et exigibilité du passif, ratios - Gestion de trésorerie (Reporting mensuel) - Moyens de règlements : modalités, avantages et limites. 	<p>Les enregistrements comptables de ces moyens de financement sont étudiés dans le processus 1, La tenue comptable des impayés et des pertes et gains de change sont étudiés dans les processus 1 et 2, L'état de rapprochement est établi dans le processus 1.</p>
		Résultats attendus
		<p>Un compte-rendu présentant le calcul et l'analyse des soldes et ratios, (bilan ou état financier en fonction des échéances), L'évaluation des différents risques liés à l'activité, L'interprétation du modèle relationnel, Une extraction du PGI de données nécessaires et traitement, Une utilisation du tableur adaptée aux besoins de l'utilisateur.</p>
Compétences		
Analyser le bilan en fonction des critères de liquidité et d'exigibilité.		

1. Bilan financier

Un bilan financier est un document non obligatoire qui présente l'actif dans l'ordre de sa liquidité (du moins liquide au plus liquide) et le passif dans l'ordre de son exigibilité (du moins exigible au plus exigible).

Liquidité : facilité d'un bien à se transformer en argent.

Exigibilité : facilité pour le créancier de voir sa créance se transformer en argent.

1.1. Intérêts du bilan financier

- Le *bilan* comptable de la liasse fiscale est rarement étudié tel quel. Son aspect brut et son origine fiscale n'en font pas un outil facile à manipuler.

- Le bilan comptable découle d'une vision patrimoniale et non économique.

- le reclassement des postes en fonction de sa liquidité et exigibilité permet de savoir si l'entreprise peut faire face à ses engagements (paiement des dettes) plus facilement que le bilan comptable.

1.2. Présentation schématique du bilan financier

ACTIF A PLUS D'UN AN	CAPITAUX PERMANENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Immobilisations - Créances à plus d'un an 	<ul style="list-style-type: none"> - CP retraités - Dettes à plus d'un an
ACTIF À MOINS D'UN AN	PASSIF À MOINS D'UN AN
<ul style="list-style-type: none"> - Stocks et en-cours - Créances à moins d'un an - Disponibilités 	<ul style="list-style-type: none"> - Dettes à moins d'un an - Concours Bancaires

Ne pas confondre bilan financier et bilan fonctionnel :

- Le bilan financier est établi après répartition des résultats,
- Le bilan financier est établi en valeurs nettes,
- Le bilan financier a une approche liquidité/exigibilité alors que le bilan fonctionnel a une approche par cycles (financement, investissement, exploitation).

2. La construction d'un bilan financier

2.1. Les retraitements de l'actif

- **Un bilan financier en valeurs nettes** : Seule la colonne "net" de l'actif est conservée.
- **Enlever du bilan les frais d'établissement** : aucune valeur financière, ils ne peuvent être vendus. Enlevez le montant net de l'actif et du passif dans les capitaux propres.
- **VMP** : nous supposons la liquidité quasi immédiate. Les placer dans la disponibilité.

2.2. Les retraitements du passif

- **Le résultat** : le bilan financier est présenté après répartition des résultats. Il convient donc de mettre la partie à distribuer en dettes à moins d'un an (puisque les dividendes seront versés dans l'année). Le reste est conservé en fonds propres.
- **Les provisions pour risques et charges** : Elles doivent être considérées comme des dettes. En effet, il s'agit de charges probables futures : si ces charges se réalisent, il faudra effectivement les décaisser. Les provisions pour risques et charges sont intégrées aux dettes de plus d'un an ou de moins d'un an en fonction de l'entreprise.
- **Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques** : ce montant doit être déduit des dettes de plus d'un an et doit apparaître en concours bancaires.

2.3. Les retraitements hors bilan

Les effets escomptés non échus EENE

- **Les EENE** : sont des effets de commerce que l'entreprise a escompté auprès de sa banque pour obtenir des liquidités, mais pour lesquels la date d'échéance n'est pas encore passée. Il convient d'une part de réintégrer le montant des EENE aux créances clients, puis d'augmenter les concours bancaires (l'escompte est alors considéré comme une avance de trésorerie).
- **Le crédit-bail** : Il convient de procéder au retraitement suivant, montant des engagements de crédit-bail restant à payer à l'actif en immobilisation nette, parallèlement, le même montant est rajouté en dette de plus d'un an.

2.4. Synthèse

ACTIF A PLUS D'UN AN	CAPITAUX PERMANENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Immobilisations : en valeurs nettes – les frais d'établissements + CB en valeurs nettes - Créances à plus d'un an : en valeurs nettes 	<ul style="list-style-type: none"> - CP retraités : « total 1 » du bilan – les frais d'établissements - Dividendes - Dettes à plus d'un an : Dettes, emprunts, PCA, provisions pour R&C de plus d'un an + CB en valeurs nettes
ACTIF À MOINS D'UN AN	PASSIF À MOINS D'UN AN
<ul style="list-style-type: none"> - Stocks et en-cours : en valeurs nettes - Créances à moins d'un an : Créances, EENE, immobilisations financières, à moins d'un an. - Disponibilités : Banque + VMP 	<ul style="list-style-type: none"> - Dettes à moins d'un an : Dettes, emprunts, dividendes, PCA, provisions pour R&C de moins d'un an - Concours Bancaires : CBC + EENE

3. L'analyse du bilan financier

Intensité capitalistique : Actif immobilisé brut / actif total brut

Mesure le poids des actifs immobilisés dans le patrimoine.

Financement des immobilisations : Ressources stables / Emplois stables

Permet de vérifier le respect du principe de l'équilibre financier. Il doit être supérieur à 1.

Indépendance financière : Dettes financières / Capitaux propres

Mesure l'importance de l'endettement par rapport aux apports des actionnaires. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Capacité de remboursement : **Dettes financières / CAF** < ou = à 3 ou 4 ans.

En général, on considère que les dettes financières doivent pouvoir être remboursées en mobilisant la CAF à 100 % pendant 3 ou 4 ans.

Remarque : vision plus large possible, endettement financier = dettes financières + CBC + EENE

4. Le reporting mensuel de trésorerie

Le reporting mensuel est un système d'information, support de la gestion d'une entreprise qui consiste :

- à collecter des données comptables et financières ;
- à synthétiser et analyser ces données.

Plus spécifiquement, le reporting de trésorerie doit permettre :

- un suivi d'activité permettant, notamment, de contrôler la qualité du travail du service trésorerie (suivi des délais d'encaissement et de règlement),
- des comparaisons avec les périodes passées pour servir de base aux prévisions pour les périodes futures,
- de concrétiser le concept de liquidité au travers du suivi du solde de trésorerie.

5. Les moyens de règlements

Moyens de paiement	Définitions	Avantages	Limites
Espèces	Les espèces désignent l'ensemble de la monnaie fiduciaire (billets) et divisionnaire (pièces métalliques) ayant cours légal dans un pays ou une zone géographique.	Rapide et simple d'utilisation, Absence de frais de transaction.	Risque de vol, Limité à 1000 € : on ne peut pas accepter un paiement supérieur à 1000 € en espèces, Perte de temps pour « ranger » « trier » les pièces et les billets pour les déposer en banque.
Chèques	Le chèque est un moyen de paiement autorisant une banque à prélever la somme mentionnée par le titulaire d'un compte au profit d'un bénéficiaire désigné.	Absence de frais de transaction, Possibilité de les déposer sur le compte bancaire de son choix, Aucun plafond de dépense.	Perte de temps pour « endosser » les chèques et les déposer en banque 3 j de délai avant encaissement réel sur le compte de l'entreprise, Prévisions de trésorerie aléatoires, Risque d'oubli de dépôt et de perte.
Virement bancaire	le virement bancaire permet de transférer une somme d'argent du compte bancaire de l'émetteur vers celui du bénéficiaire.	Absence de frais de transaction (national et européens), Plafonds de dépenses élevés (3 000 à 50 000 €), Moyen dématérialisé,	Il nécessite l'acceptation du débiteur sur le mandat de prélèvement, Il peut survenir à un moment où le compte n'est pas assez approvisionné.

		Utilisation dans l'espace SEPA (espace unique de paiement en euros).	
Carte bancaire	Sécurisée par une puce électronique et une piste magnétique, une carte bancaire permet d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets et des paiements auprès des commerçants.	Facilité d'utilisation, Trésorerie optimisée.	Frais de transaction pour les entreprises, Gestion des cartes bancaires au sein de l'entreprise.
Portefeuille électronique (PayPal, Paylib)	Selon le code monétaire et financier, la monnaie électronique est une valeur monétaire stockée sous une forme électronique. C'est en quelque sorte un équivalent numérique de l'argent liquide.	Simplification des paiements en ligne, Amélioration de la sécurité des transactions ligne (aucune donnée de carte bancaire n'est communiquée)	Existence d'un coût (pour le vendeur généralement).
Effets de commerce	Les effets de commerces sont des documents émis par un créancier donnant ordre à un débiteur, par écrit et via une tierce personne, de payer une dette à un bénéficiaire à échéance.	Prévisions assez précises, Coût assez faible des effets de commerce dématérialisés, Existence de voie de recours pour le créancier en cas de non-paiement.	Coût assez élevé des effets de commerce papier, Gestion compliquée.

Les modalités de règlement :

Le paiement fait l'objet d'une négociation entre les partenaires dans les contrats professionnels. Le délai de paiement doit obligatoirement figurer sur la facture et dans les conditions générales de vente (CGV).

Plusieurs délais de paiement sont possibles :

- paiement comptant : le client a l'obligation de payer le bien ou la prestation le jour de la livraison ou de la réalisation,
- paiement à réception : délai d'au moins une semaine, incluant le temps de réception de la facture,
- paiement avec délai par défaut : délai maximal fixé au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation (en l'absence de mention de délai dans le contrat),

- paiement avec délai négocié : des clauses particulières figurant aux CGV ou convenues entre les parties peuvent amener le délai jusqu'à 60 jours après l'émission de la facture. Le délai peut être porté à 45 jours fin de mois à partir de la date d'émission de la facture à condition d'être mentionné dans le contrat.